

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 28 AVRIL 2016

DECISION

Numéro 16 - 04 - 030

Décision 6 : L'avant-projet définitif (APD) concernant la construction du centre d'incendie et de secours de St Jean Bonnefonds.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 mars 2016 s'est réuni le 28 avril 2016 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Giraud (Vice-président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le cabinet *SAUNIER Architecture*, maître d'œuvre, a remis son avant-projet définitif, après concertation avec les sapeurs-pompiers volontaires et leur encadrement sur le projet de construction de la caserne de Saint Jean Bonnefond.

Ce projet se situe sur un terrain de 4088 m² situé au lieu dit du Puits Lachaud sur la commune de Saint Jean Bonnefonds. La commune a mis à disposition du SDIS de la Loire deux parcelles contigües pour réaliser le projet, sachant qu'une seule d'environ 2 500 m² serait suffisante.

Son emplacement à proximité d'anciens puits miniers a nécessité des études approfondies du sous-sol. Suite à ces investigations, des dispositions spéciales doivent être envisagées pour permettre la construction de l'équipement.

D'autre part, vu la configuration du tènement, le choix de concevoir un bâtiment sur deux niveaux, ancré dans le talus, s'est révélé évident afin de permettre de disposer d'un parvis relativement plat pour l'évolution des véhicules de secours. Ce choix implique la réalisation d'un mur de soutènement à l'arrière du bâtiment administratif.

Par ailleurs, une modification de programme a été faite en cours d'étude : d'une part la remise a été dotée d'une travée supplémentaire afin d'accueillir un véhicule logistique (VLOG), d'autre part une salle d'activités physiques a été intégrée au projet. Globalement, c'est une surface d'environ 148m² qui a été ajoutée au programme initial.

Le surcoût engendré par l'ensemble de ces dispositions a mené à une recherche d'économies substantielle pour ne pas trop s'éloigner du coût d'objectif initial, à savoir 780 000 €.

Ainsi, le bâtiment est conçu de la façon suivante : une remise de véhicules d'environ 270 m², comportant 5 travées, réalisée en structure métallique ouverte sur un large parvis de plain-pied avec la voirie de desserte, et une partie administrative d'environ 260 m² sur 2 niveaux construite en maçonnerie traditionnelle. Dans cette partie, le rez de chaussée accueillera le local d'alerte, les vestiaires, les sanitaires, les locaux techniques et rangements, tandis que le 1^{er} niveau accueillera les bureaux, la salle de formation, le foyer, une salle d'activités musculaires et deux WC. Une terrasse sera proposée devant le foyer et la formation, à l'arrière du bâtiment, pour offrir un espace extérieur ouvert sur la nature.

Le parvis devant l'équipement ainsi créé proposera sept places de parking pour les véhicules des personnels. Un parking complémentaire d'environ dix places sera proposé en option sur la partie haute du tènement, sachant que la voirie de desserte propose de nombreuses places de stationnement public à proximité immédiate de la future caserne. Cette option sera proposée dans le cadre de l'appel d'offres des marchés de travaux et pourra être choisie en fonction du résultat financier.

Par ailleurs, une aire de manœuvre sécurisée sera aménagée entre le bâtiment et le chemin du Poyeton adjacent. Une cuve de récupération des eaux pluviales de 10 m³ sera également mise en place pour les manœuvres, le lavage des camions et des remises.

Suite aux études menées à ce jour, l'estimation globale du projet s'élève donc à 995 000 €, en valeur avril 2016. Cette nouvelle estimation budgétaire devrait être précisée après la consultation des entreprises qui aurait lieu au cours du 2^{ème} semestre 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160428-16-04-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**



Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avant-projet définitif concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Jean Bonnefonds tel que présenté par le cabinet d'architectes *SAUNIER*.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Philibert', written over a large, stylized flourish.

Bernard PHILIBERT